



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
EN CAPITAL

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 23 février 2012

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

Bilan des investissements dans les entreprises innovantes¹

AFIC et OSEO présentent la première étude sur les performances économiques des entreprises innovantes investies par les FCPI et le tableau de bord annuel d'activité des FCPI sur 1997-2010.

PERFORMANCE DES ENTREPRISES INNOVANTES INVESTIES PAR LES FCPI

L'AFIC et OSEO publient une étude inédite, répondant aux standards de la recherche académique, qui montre la très nette surperformance des entreprises innovantes investies par les FCPI par rapport aux entreprises non investies², tant sur le plan financier que structurel.

En effet, 2 ans après le premier investissement par un FCPI, la croissance de leurs effectifs est 2,2 fois plus rapide que celle des entreprises non investies par les FCPI et l'écart en termes de performances financières se creuse nettement :

- leur croissance du chiffre d'affaires est 2,4 fois plus importante,
- leurs investissements sont plus de 4 fois supérieurs,
- leur niveau de liquidité croît près de 5 fois plus vite.

La participation de sociétés de gestion de FCPI au capital des entreprises leur apporte une crédibilité supplémentaire qui facilite l'accès au crédit bancaire, indispensable pour financer leur besoin en fonds de roulement et leurs investissements. L'impact maximal apparaît en troisième année après le premier investissement FCPI avec une croissance de la dette des entreprises investies supérieure de 139 % à celle des entreprises non investies.

La présence d'actionnaires externes institutionnels tels que les FCPI, incite les entrepreneurs à structurer un portefeuille de propriété intellectuelle pour protéger les actifs de l'entreprise, le plus souvent de nature immatérielle, fer de lance de leur compétitivité. Ainsi, leur probabilité de déposer un brevet est 2 fois plus importante et le nombre de brevets déposés est 3 fois plus élevé.

Enfin, la probabilité d'une introduction en Bourse est 4 fois supérieure chez les entreprises investies par un FCPI.

¹ Investissements éligibles au quota minimal des 60 % des fonds levés par les Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) à investir dans l'innovation.

² L'échantillon retenu est composé de 292 entreprises, qualifiées innovantes par OSEO, appartenant au même secteur d'activité, ayant des caractéristiques financières (chiffre d'affaires) et structurelles (âge, masse salariale) comparables au moment du premier investissement par un FCPI. Dans cet échantillon, 146 entreprises ont été investies par un ou plusieurs FCPI, et autant n'ont pas été investies.

TABLEAU DE BORD FCPI sur 1997-2010

Entre 1997 et 2010, 6 Md€ ont été levés par les FCPI dont 3,5 Md€ ont été investis dans près de 1 150 entreprises

- Une présence durable des FCPI aux côtés des entreprises : 2/3 refinancées, 1/3 nouvellement investies.
- Une prise de risque significative de la part des FCPI au moment de l'investissement, liée d'une part à la jeunesse des entreprises (1 sur 2 a moins de 4 ans), à l'absence de chiffre d'affaires d'autre part (1 sur 4) ou enfin à une capitalisation faible (1 sur 3 a moins de 150 k€ de fonds propres).
- Des prises de participation essentiellement dans des valeurs françaises (90 %).

Plus de 8 entreprises françaises sur 10, investies par les FCPI, sont encore en activité fin 2010

- Elles emploient 48 000 personnes et ont réalisé 10 Md€ de chiffre d'affaires.
- 1 sur 2 est exportatrice.
- Entre le premier tour de table et fin 2010, 159 micro-entreprises sont devenues des PME et 20 PME des ETI.

Evolution contrastée de l'activité des FCPI en 2010

- Nette reprise des investissements (466 M€), avec un niveau d'activité supérieur, pour la troisième année consécutive, à celui de la collecte au titre du quota de 60 % et pour la première fois, à celui des levées de fonds totales (425 M€).
- Après trois années de stabilité, progression du nombre d'entreprises investies (374 contre 326 en 2009), avec une consolidation des participations antérieures (+ 17 % d'entreprises refinancées par rapport à 2009).
- Recul des levées de fonds pour la troisième année consécutive avec, pour la première fois, un ralentissement de la création de FCPI, préfigurant une baisse du niveau d'investissement dans les années à venir.

Commentant les résultats de ces études, **Hervé Schricke**, Président de l'AFIC, souligne « *Alors que le Capital Risque peine à lever des capitaux auprès des investisseurs institutionnels et de leurs bailleurs de fonds habituels, l'activité de financement de l'innovation au travers du Capital Risque français repose largement sur les ressources collectées auprès des particuliers par le biais des FCPI. Spécificité française, les FCPI démontrent leur pleine utilité économique comme le souligne la nouvelle étude AFIC-OSEO sur la performance des entreprises investies par ces véhicules pour faire aboutir des projets à maturation de moyen à long terme. Dès lors, l'AFIC insiste pour que des mesures permettent de soutenir les levées de fonds tant des FCPR (Fonds communs de placement à risques) que des FCPI, au terme d'une orientation de l'épargne de nature à développer des emplois de long terme.* »

Laure Reinhart, Directrice générale déléguée d'OSEO a également déclaré que « *la demande des PME pour financer leur démarche d'innovation est restée très soutenue ces dernières années, ainsi qu'en atteste l'accroissement de l'activité d'OSEO depuis 2007. Ces projets accompagnés sur les phases amont de leur innovation, généreront des besoins de financement à moyen-long terme. Ils ne pourront atteindre leur marché que grâce à une chaîne de financement cohérente et complémentaire suffisamment dotée et partagée entre ressources publiques, capital-risque et capital-développement, et marchés financiers. Le soutien dans la durée de la croissance future de nos PME – ETI innovantes, condition essentielle de compétitivité, en dépend.* »

Les études complètes :

- Tableau de bord sur l'activité d'investissement des FCPI dans les entreprises innovantes 1997 - 2010 (levées de fonds, investissements, entreprises)
- Performances des entreprises innovantes investies par les FCPI sont disponibles sur les sites **oseo.fr** et **afic.asso.fr**.

A PROPOS DE L'AFIC

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission et Capital Retournement.

Actionnaires professionnels, les 270 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5 000 entreprises en France en collaboration avec près de 180 membres associés qui représentent les sociétés de conseil et de gestion partenaires des investisseurs et des entrepreneurs.

L'AFIC est membre de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics.

Le Capital Investissement, acteur essentiel de la croissance et de l'emploi, contribue à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI qu'il accompagne et soutient aux différents stades de leur cycle de vie, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20 % du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1er rang en Europe Continentale.

PLUS D'INFORMATION : le site Internet de l'**AFIC**

À propos d'OSEO

OSEO soutient l'innovation et la croissance des entreprises. Plusieurs actions complémentaires favorisent l'accès des entreprises innovantes au capital-risque et au capital-développement :

- *L'aide à l'innovation* finance les dépenses des programmes de R&D des PME innovantes.
- La *qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI* facilite l'accès de l'entreprise reconnue innovante au capital-risque.
- Le *Prêt Participatif d'Amorçage (PPA)* permet à l'entreprise de poursuivre son programme d'innovation dans l'attente d'une levée de fonds auprès de capitaux-risqueurs ou de *business angels*.
- La *garantie du capital-risque* partage le risque avec les capitaux-risqueurs via le Fonds "France Investissement Garantie", abondé par la Caisse des Dépôts, et le Fonds "Garantie de Fonds Propres", abondé par l'Etat et dédié aux FCPI.
- *INVESTnet.oseo.fr* est la communauté des entreprises innovantes soutenues par OSEO ouverte aux professionnels de l'investissement. Elle s'insère plus globalement dans le service en ligne OSEO CAPITAL PME qui facilite la mise en relation entre professionnels de l'investissement et entreprises.

PLUS D'INFORMATION : oseo.fr

CONTACTS PRESSE

AFIC : Antoinette Darpy | Tél. : 06 72 95 07 92 - adarpy@tobnext.com

OSEO : Sabina Cristova | Tél. : 01 41 79 98 85 – sabina.cristova@oseo.fr

Vanessa Godet | Tél. : 01 41 79 84 33 – vanessa.godet@oseo.fr